



3, rue de l'Arrivée  
75749 Paris Cedex 15

Tél +33 (0)1 44 38 80 00

Monsieur le Préfet de la Marne  
Préfecture de la Marne  
1 Rue de Jessaint  
51000 Châlons-en-Champagne

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

**Objet : Porter à connaissance modifiant une Demande d'autorisation environnementale d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - projet éolien des Perrières II - sur la commune de Maisons-en-Champagne (Marne)**

Monsieur le Préfet,

En application des articles R512-2 du Code de l'Environnement, Thierry de Saint Léger, agissant alors en tant que gérant de la société Parc Eolien des Perrières II dont le siège social est situé au 3 rue de l'Arrivée 75015 PARIS, a sollicité le 21 février 2022 l'autorisation d'exercer des activités classées sur la commune de Maisons-en-Champagne (demande d'autorisation environnementale du parc éolien des Perrières II).

La société Parc Eolien de Perrières II est une filiale de la société An Avel Braz, producteur d'énergie verte. La Société An Avel Braz s'est positionnée dès 2004 sur le marché de l'éolien, avec une approche industrielle de la recherche de sites, de leur développement et de leur exploitation.

La demande initiale du parc éolien des Perrières II se composait de cinq aérogénérateurs et trois postes de livraison pour une puissance totale maximale de 22.5 MW. Les modèles retenus pour les aérogénérateurs présentaient une hauteur totale maximale de 190 m.

Nous avons souhaité faire évoluer notre projet pour une meilleure intégration paysagère et une meilleure prise en compte des enjeux écologiques. Ce projet à 9 éoliennes respecte toujours les distances réglementaires par rapport aux habitations (plus de 630m), et les études acoustiques et de dangers valident l'implantation.

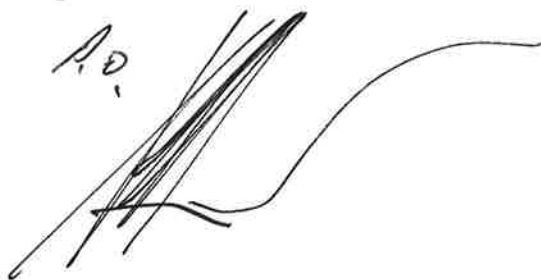
Concernant le paysage, les éoliennes présentent désormais un gabarit similaire aux projet voisin. Leur taille a été réduite de 10 m offrant un gabarit proche des parcs voisins du sud. Les mâts sont hauts par rapport à la longueur des pales, permettant ainsi de présenter une silhouette plus élancée. L'interdistance entre les éoliennes est régulière améliorant la lisibilité notamment depuis le village voisin de Maisons-en-Champagne. Le parc forme ainsi avec les parcs voisins du sud des Perrières et des Noues des lignes quasiment parallèles. Tous suivent la crête structurante des Perrières.

Concernant l'écologie, le parc est désormais situé en dehors des zones de sensibilités. Il est à l'extérieur du couloir de migration à enjeu modéré identifié dans le Schéma Régional Eolien de 2012 pour l'avifaune. La grande interdistance d'implantation (580m entre les éoliennes) permet de garantir la perméabilité du parc. La grande garde au sol (70m) respecte les préconisations pour la faune locale (chiroptères et avifaune). Quelques jeunes haies situées à moins de 200m du parc (2300 ml) sont déplacées à l'intérieur du couloir de migration secondaire de l'avifaune voisin du parc. 2,4 ha de haies seront également placés en accompagnement sur ce couloir. Avec cette nouvelle localisation adéquate, aucun bridage n'est nécessaire pour la protection des chiroptères.

Vous trouverez la description du projet ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de la demande d'autorisation dans les pièces jointes à ce dossier.

Vous remerciant par avance des suites que vous voudrez bien donner à la présente demande d'autorisation, nos équipes opérationnelles sont à votre disposition si des renseignements complémentaires vous semblent nécessaires.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is written in a cursive style.

Thierry de Saint Léger